Barème kilométrique 2013 applicable aux revenus de 2012

Tarif: automobiles

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 km à 20 000 km	Au delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,405	(d x 0,242) + 818	d x 0,283
4 CV	d x 0,487	(d x 0,274) + 1063	d x 0,327
5 CV	d x 0,536	(d x 0,3) + 1180	d x 0,359
6 CV	d x 0,561	(d x 0,316) + 1223	d x 0,377
7 CV et plus	d x 0,587	(d x 0,332) + 1278	d x 0,396
d représente la distance parcourue en kilomètres			

Exemples:

- Pour 4000 km parcourus à titre professionnel avec un véhicule de 6 CV, vous pouvez faire état d'un montant de frais réels égal à 4 000 km X 0.561 = 2 244 €
- Pour 6 000 km parcourus à titre professionnel avec un véhicule de 5 CV, vous pouvez faire état d'un montant de frais réels égal à (6 000 km X 0.3) + 1 180 = 2 980 €
- Pour 22 000 km parcourus à titre professionnel avec un véhicule de 10 CV, vous pouvez faire état d'un montant de frais réels égal à (22 000 km X 0.396 = 8 712 €